

**DEMANDE D'INSCRIPTION
A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER**

Code du service national articles L.113-4 et L.114-6
Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-8, R.423-2 à R.423-7 et R. 423-25
Arrêté du 29 octobre 2001 relatif aux modalités de l'examen
pour la délivrance du permis de chasser

Demande à déposer à la Fédération départementale des chasseurs du domicile ou de la résidence, qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

La demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour)
- d'un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal correspondant au montant du droit d'examen (16 Euros) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'ONCFS.
- du certificat médical attestant que le candidat n'est pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R. 423-25 du code de l'environnement (reproduit au verso de la présente demande)
- des documents ci-après relatifs aux obligations du service national de 16 à 25 ans :
 - le candidat a moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire
 - le candidat a entre 18 et 25 ans : il faut joindre à la demande :
 - le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
 - ou une attestation provisoire si le candidat n'a pas encore participé à la journée d'appel, ce document comportant obligatoirement une date de validité
 - ou une attestation individuelle d'exemption
 - exception** : le candidat est une fille née avant le 1^{er} janvier 1983 et n'a aucun justificatif à produire
 - le candidat a entre 16 et 18 ans : il faut joindre à la demande :
 - une attestation de recensement
 - ou le certificat de participation s'il a déjà participé à la journée d'appel de préparation à la défense

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage* : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____ Département _____

Adresse N° et rue : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Nationalité : _____

*Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE LEGAL DANS LE CAS OU LE CANDIDAT EST MINEUR

Père Mère Tuteur

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage* : _____

Prénoms : _____

Fait à _____ le _____

Signature du responsable légal
(obligatoire si le candidat est mineur)

Fait à _____ le _____

Signature du candidat

Code de l'environnement

Article R. 423-25 (extrait)

- I. - Les affections médicales et infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse, mentionnées au 4e de l'article L. 423-24 sont les suivantes :
- 1° Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment, précise et sûre ;
 - 2° Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - 3° Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - 4° Toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.